Tél: 04.50.73.90.51 - Mail: mairie.lyaud@orange.fr

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire en mairie sous la présidence de Joseph DEAGE, Maire.

Etaient présents: DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, NÉPLAZ Véronique, CORBÉ-COUEDEL Corinne, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Emilie, JORDAN Nermine, DEVILLE Marie-Jo, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

Excusés: BEL Louis, BUFFET Josette.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme FILLON Murielle est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 OCTOBRE 2021 :

Le procès-verbal de la séance du 04 octobre 2021 est approuvé à la majorité (1 abstention).

URBANISME : nouveaux permis de construire déposés :

Monsieur le Maire fait part des principales demandes d'autorisations d'urbanisme reçues en mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

CRÉATION D'UNE HALLE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des diverses subventions qui peuvent être sollicitées pour la réalisation de la halle, dont le coût global est estimé à 406 844,40 € TTC. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de la halle et autorise Monsieur le Maire à demander toutes subventions pour financer ce projet.

RACHAT PARTIEL D'UN BIEN PORTÉ PAR L'EPF - PARCELLE AB n° 545 :

Monsieur le Maire rappelle que, pour le compte de la Commune, l'EPF porte depuis le 3 août 2020, un ensemble immobilier et des terrains situés au Chef-Lieu sur le territoire de la commune.

Aujourd'hui, la commune doit maîtriser une surface de 5 m² à prendre sur la parcelle AB 545 et il convient de mettre partiellement fin au portage sur ce terrain. La valeur retenue pour cette vente entre l'EPF et la commune est de 150,00 € HT; le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

CRÉATION DU SYNDICAT DU COMTÉ DES ALLINGES ET ADOPTION DES STATUTS :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de régulariser l'existence juridique du Comté des Allinges, entité qui existe depuis 1833.

Après consultation des commune membres et échanges avec les services de l'Etat, c'est la forme du syndicat intercommunal qui a été choisie pour formaliser l'existence du Comté des Allinges.

Monsieur Le Maire rappelle que ce syndicat a pour objet la promotion et l'entretien de la Forêt du Comté des Allinges. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges et adopte les statuts.

SIADL - SERVICE ENREGISTREUR:

Monsieur le Maire propose que la commune du Lyaud, à l'instar des autres communes de Thonon Agglomération, adhère au système d'enregistrement des demandes de logement social. Cela permettra d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement social quel que soit le lieu d'enregistrement tout en respectant la réglementation sur les données personnelles, et de proposer à ses administrés un service public de proximité de l'enregistrement de la demande. Thonon Agglomération a mandaté PLS ADIL 74 afin d'enregistrer les demandes de logement social pour le compte des communes services enregistreurs directement dans le système national d'enregistrement (SNE). Celui-ci vérifie l'identité du demandeur et transmet les formulaires complets le plus régulièrement possible et par tous moyens (voie postale, courriel...). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

THONON AGGLOMÉRATION: ADOPTION DES RPQS:

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, adopte à l'unanimité les Rapports annuels de l'exercice 2020 sur le Prix et la Qualité des Services de l'assainissement, de la prévention et gestion des déchets et de l'eau potable de Thonon Agglomération.

QUESTIONS DIVERSES

Résidence autonomie : les employés du SIVOM ont végétalisé les abords du parking de la résidence autonomie.

<u>Travaux Chambrettes</u>: les travaux d'assainissement sont terminés. Les travaux d'enfouissement des réseaux secs vont démarrer prochainement.

<u>Subventions CDAS 2022</u>: Monsieur le Maire énumère les projets qui feront l'objet d'une demande de subvention au titre du CDAS 2022, à l'occasion de la réunion du 09 novembre.

Eclairage ancien stade de Foot : Monsieur le Maire informe avoir reçu un devis pour changer l'éclairage de l'ancien stade de Foot et rappelle la nécessité de changer cet équipement. Le montant s'élève à 17 815,30 TTC €. Une demande de subvention sera sollicitée au titre du CDAS 2022. Le Conseil Municipal approuve à la majorité.

<u>Incivilités</u> : Monsieur le Maire déplore de récentes dégradations sur la commune : lacération des chapiteaux et de la banderole du marché et casse des vitres de l'église.

<u>Fibre</u>: les travaux se terminent sur la commune. La fibre devrait être accessible aux particuliers au 2^{ème} semestre 2022. Une réunion publique sera programmée à cette occasion.

<u>Bâtiment Mairie</u> : l'auvent est terminé et l'accès aux salles de la mairie a été regoudronné. La peinture sera réalisée prochainement.

<u>Chemin des Sources</u>: Monsieur le Maire informe que, lors de l'élaboration du PLU, un emplacement réservé a été instauré sur le Chemin des Sources à Trossy, pour l'élargissement de celui-ci. La commune acquerra donc les parcelles concernées par l'emplacement réservé à l'occasion des prochaines ventes immobilières.

<u>Parking Place du Champ Dunand</u> : une place de parking pour les personnes à mobilité réduite sera créée « Place du Champ Dunand ».

<u>Verger paysager</u>: prochainement, la commission sentiers réalisera des vergers paysagers dans la commune. L'objectif étant de conserver les variétés locales diverses, de créer du lien social en invitant les habitants à participer à cette initiative, et d'organiser des évènements festifs autour de ce projet.

Parkings à vélo : des parkings à vélos seront installés « Place du Champ Dunand », vers la Mairie et au Groupe Scolaire.

Réunion des associations : la réunion des associations est prévue le 26 novembre 2021.

<u>Cérémonie du 11 novembre</u> : la cérémonie aura lieu jeudi 11 novembre à 11h30, au monument aux morts. Un vin d'honneur sera proposé à l'issu de la cérémonie.

<u>Courses pédestres</u> : Monsieur le Maire félicite les organisateurs des courses pédestres des jeunes et des Hermones qui se sont très bien déroulées et ont fait l'objet de nombreux retours positifs.

<u>Marché de Noël</u> : le marché de Noël aura lieu le 04 décembre. La commune mettra à disposition des exposants tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la journée.

<u>Fête de la lumière</u> : la fête de la lumière est prévue le 10 décembre à 17h30 « Place du Champ Dunand ». Elle se déroulera uniquement à l'extérieur cette année.

Maison médicale : 2 sage-femmes s'installeront à la maison médicale en février 2022.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue lundi 06 décembre à 20h00.

Le Lyaud, le 09 novembre 2021.

Le Maire,

Joseph DEAGE